

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

29 février 1996 – n° 1247  
Hebdomadaire romand  
Trente-troisième année

## Le pragmatisme et le prêt-à-porter idéologique

«On ne joue pas avec la vie». Les partisans d'une ligne dure dans la lutte contre les toxicomanies – celles et ceux qui se rassemblent sous la bannière de l'initiative populaire «Pour une jeunesse sans drogue» – semblent avoir fait leur ce précepte moral de sens commun. Ils argumentent avec la force de conviction que procure une logique apparemment sans faille. Les drogues mettent en danger la vie des individus tout comme celle des collectivités; il faut donc mener une lutte impitoyable contre ce fléau, sans craindre d'imposer les contraintes qui conduiront sûrement au but, une société sans drogue. Leurs maîtres-mots: répression, sevrage, traitement. Toute autre approche leur paraît être une insupportable démission.

La plupart des praticiens et des spécialistes de terrain savent l'irréalisme d'une telle position. Les partisans de la manière forte se nourrissent d'une idéologie qui fonctionne comme des œillères, escamotant la part trop compliquée de la réalité. Fort heureusement, la Suisse n'a pas succombé à cette politique simpliste qui, partout où elle est appliquée, n'enregistre que des échecs, des coûts humains et financiers exorbitants: croissance de la criminalité, marginalisation des toxicomanes avec son cortège de misères morales et physiques.

Est-ce une longue habitude du pragmatisme et une méfiance innée à l'égard des théories, ou une structure fédérale qui laisse une large autonomie aux cantons et aux communes? Toujours est-il que sur tout le territoire se sont développées de multiples réponses, des stratégies diverses, parfois erronées comme la tolérance des scènes ouvertes, souvent corrigées, toujours modestes parce que ne prétendant pas épuiser le sujet.

L'action multiforme qu'exige le traitement d'un problème si complexe a trouvé sa traduction dans la politique du Conseil fédéral basée sur la prévention, la répression, la thérapie et l'aide à la survie. La Confédération elle-même n'a pas hésité à interpréter souplesment son droit pour permettre la distribution contrôlée de stupéfiants aux toxicomanes les plus dépendants.

Cette vaste expérimentation, ancrée dans la réalité concrète des personnes dépendantes, a permis de couper court à un débat idéologique sans issue. Un débat alimenté par des formations politiques intéressées d'abord à tirer un profit électoral des peurs de la population. Les votations populaires sur ce thème – à Zurich, Bâle, Zoug notamment – ont d'ailleurs clairement légitimé cette approche pragmatique. Et c'est dans cette même approche que s'inscrit le récent rapport à l'appui de la révision de la législation sur les stupéfiants préconisant entre autres la décriminalisation de la consommation de drogues.

On n'observe rien de tel sur le terrain du chômage et des moyens de le combattre. Le contraste est frappant. Là dominant encore les certitudes, quand bien même aucune d'entre elles n'a fait la preuve de son efficacité. Pour les uns, le salut réside dans les mécanismes du marché; seule une déréglementation accélérée et une baisse des salaires résoudront la crise de l'emploi. Pour les autres, au contraire, la relance salvatrice exige une intervention décidée de l'Etat. Pour d'autres encore, c'est la notion même de travail qui est en crise; inutile donc d'imaginer pouvoir augmenter significativement le volume de l'emploi: ce travail devenu rare, il s'agit de le partager et d'en redistribuer plus équitablement les fruits. Dans cette dernière perspective, la règle de trois devient règle d'or.

«On ne joue pas avec la dignité humaine». Si le travail contribue à l'intégration des individus dans une collectivité et à leur réalisation personnelle, alors le combat pour la dignité humaine doit se livrer sur tous les fronts de l'expérimentation, dans les entreprises comme dans les administrations, dans la formation de base comme dans la formation continue. Sur ce terrain potentiellement bien plus explosif que celui de la drogue, il est temps d'abandonner le prêt-à-porter idéologique au profit de réponses plus modestes et concrètes. Il est temps de créer les conditions légales, financières et contractuelles de cette expérimentation. JD

# Place à l'imagination juridico-politique!

*A DP, nous sommes tous attachés à la rigueur financière. Mais le projet du Conseil fédéral, annoncé par Kaspar Villiger, de proposer une démarche d'assainissement des finances fédérales au travers d'un dispositif constitutionnel particulier suscite des réactions diverses. Après une vigoureuse mise en garde contre la tentation du régime plébiscitaire (DP 1243 et 1246) un autre point de vue plaide ici pour une adaptation des mécanismes démocratiques à la rationalité du processus de décision.*

## REPÈRES

Le plan Villiger, dévoilé le 22 janvier devant le congrès national radical prévoit de ramener en dessous du milliard le déficit des finances fédérales au 31 décembre 2001 et de maintenir l'équilibre financier par des mécanismes de correction automatique en cas de «dérapiage». Si le Parlement ne mène pas à bien cette tâche, le Conseil fédéral demandera au peuple les pleins pouvoirs pour le faire. Le Parlement a donc six ans pour remplir un devoir constitutionnel (cf p. 3) que le peuple ratifiera dans une année.

Kaspar Villiger a lancé quelques pistes pour assainir la situation: redistribuer les tâches entre cantons et Confédération, construire 15 à 20% moins cher, privatiser certains domaines, supprimer ou réduire des subventions fédérales, négocier un cadre global pour les dépenses sociales.

(fb) L'équilibre budgétaire n'est pas de droite et le déficit n'est pas de gauche. On peut même soutenir le contraire: qui dit déficit dit emprunt sur le marché des capitaux, à un taux rémunérateur. Or qui a les moyens de prêter de l'argent pour encaisser les intérêts (à part les caisses de pension, dont il serait tout de même plus judicieux qu'elles concourent au financement de l'économie réelle)? Et qui finit par payer le coût supplémentaire que représente cette manière de couvrir les dépenses, sinon l'ensemble des contribuables?

## Le déficit contre la gauche

Il y a des situations historiques ou économiques où l'on ne peut pas faire autrement que d'avoir des dépenses supérieures aux recettes (guerre), voire où cela se justifie, en termes conjoncturels, par un pari sur l'avenir (démarche keynésienne). Mais le déficit des finances publiques suisses ne résulte nullement de telles circonstances; il a des caractéristiques structurelles qui l'ont paradoxalement creusé à contretemps; et il pèse maintenant sur une situation économique et sociale dégradée.

Le déficit est un obstacle pour la gauche car il engendre l'incertitude, l'absence de confiance collective puis l'effritement du sentiment de solidarité, sciant par avance tout projet novateur; il sert d'argument commode à la droite pour ne pas entrer en matière et avancer son propre ordre du jour. Dans une situation financière saine, le débat gauche/droite aurait une toute autre allure car il porterait sur la fiscalité (plus, moins ou différemment) et l'utilisation de l'argent public en termes positifs.

Avec les déficits, la Suisse est entrée dans l'ère des restrictions budgétaires d'autant plus rapidement que l'anxiété face à l'avenir et l'instinct d'économie paraissent ancrés dans le génie national. Par rapport à d'autres pays, le niveau d'alerte suisse est certes bas; mais ce n'est tout de même pas d'une vertu qu'il faut rougir! Plus la situation sera difficile et plus le coût de son rétablissement sera élevé, en particulier sur le plan social.

Cette longue introduction pour dire que ce n'est donc nullement un hasard, ni un

paradoxe, qu'un magistrat socialiste, Otto Stich, ait attaché son nom à la volonté têtue de rétablir l'équilibre des finances fédérales; il a recherché avec obstination et tous azimuts économies et recettes nouvelles, grandes ou petites, mesquines ou visionnaires, avec des succès variables. Mais on est encore loin du compte et, surtout, c'est la méthode qui laisse à désirer. Plus précisément son inexistence: les mécanismes juridico-politiques et budgétaires sont ainsi faits qu'il n'y a pas et ne peut pas y avoir de vision générale, ni de décision d'ensemble reflétant une cohérence interne (quelle qu'elle soit, d'ailleurs), ni enfin mise en œuvre en bon ordre dans l'espace et le temps. C'est le règne du coup par coup, de l'opportunité à saisir et des surenchères démagogiques, mais aussi de l'exercice du vrai pouvoir des groupes d'intérêts pour sauvegarder leurs privilèges dans la confusion générale. La politique ne peut pas se résumer à cela sans menacer de discrédit la démocratie.

## L'impasse actuelle

Il ne peut y avoir de vision générale tant qu'elle ne donne pas lieu à une votation fédérale. Il ne suffit pas que le Conseil fédéral en dégage une, ni même qu'il la fasse partager aux Chambres, car, en l'état actuel des choses, les institutions sont ainsi faites que (seules) quelques conséquences finales sont soumises à votation (voir les trois objets financiers du 10 mars, cf DP 1242), mais pas l'essentiel. Il n'y a pas de décision d'ensemble parce que, en l'état actuel des choses, des éléments relevant de niveaux juridico-budgétaires différents font l'objet de procédures spécifiques: toutes ne passent pas par le Parlement, certaines (mais pas nécessairement les plus importantes) doivent être tranchées par le souverain. Enfin la mise en œuvre se réduit presque au jeu du hasard.

## Moins de procédure, plus de politique

La recherche d'une régulation, d'un arbitrage (entre nouvelles recettes et économies, entre domaines d'action, entre secteurs appelés à contribution), c'est-à-dire l'essence même de ce qui doit faire le débat politique au sens noble, est actuellement impossible

## Une suggestion réformiste musclée

en raison de l'éclatement des procédures. Celles-ci créent les conditions d'un cercle vicieux même pour des interlocuteurs de bonne foi, car qui va se résoudre à passer à la casserole dans l'intérêt général sans la conviction que d'autres n'y échapperont pas sans raison valable? Les institutions de la démocratie doivent être préservées de la sclérose par une adaptation à la complexité croissante des modalités d'action de l'Etat face aux attentes individuelles et collectives.

Le discours de Villiger au parti radical suisse, puis l'annonce par le Conseil fédéral qu'une consultation sera lancée en avril, innove en proposant un objectif, un contenu et – mais cela paraît déjà se diluer – une procédure de mise en œuvre sans laquelle la disposition constitutionnelle ne sera qu'un vœu pieux. L'objectif est bien sûr à négocier (quelle cible rechercher, en francs ou en pourcentage du revenu national? pour quelle date et avec quelle rationalité?). Le contenu n'est d'emblée pas inintéressant, dans son souci d'équilibre politique avec le renforcement du financement de l'AVS, l'institution de l'assurance maternité, des recettes nouvelles pour les grands projets d'infrastructure ferroviaire et le refus de démanteler l'impôt fédéral direct. Reste à se montrer créatif dans la proposition d'une procédure adéquate: elle ne saurait faire l'impasse sur le Parlement et la démocratie directe, mais doit mettre à leur disposition les moyens de dégager utilement des décisions – et non d'intervenir de façon pusillanime et en fin de compte frustrante aux divers stades d'un processus, d'une manière qui mine la légitimité même du politique et de la démocratie directe (voir ci-contre: une suggestion réformiste musclée).

Cela mérite mieux que le refus ou la dérision; une contribution au débat. ■

### L'enveloppe sociale, menace ou promesse?

(fb) Le Conseil fédéral a chargé les départements de l'intérieur, des finances et de l'économie publique de réfléchir à la notion d'enveloppe globale pour les dépenses de sécurité sociale. Certains craindront que l'on veuille, par là, fixer un plafond forfaitaire néfaste pour l'avenir en donnant la primauté sur les prestations à des ressources bloquées. Mais tout dépend comment l'enveloppe est définie: elle peut, à l'inverse, intégrer dans ses paramètres l'évolution des prestations; elle peut surtout contenir des mécanismes relatifs à son financement, susceptibles d'offrir des garanties sur la durée qui aujourd'hui n'existent pas.

(fb) Il s'agit pour le Conseil fédéral de faire adopter aux Chambres une disposition transitoire de la Constitution, qui doit ensuite obligatoirement recueillir la double majorité du peuple et des cantons. Elle fixerait l'objectif financier à terme (et donc la durée limitée de ce dispositif exceptionnel) et des étapes intermédiaires. Il est souhaitable qu'elle inscrive quelques directives politiques contraignantes (la concrétisation de l'assurance maternité, en particulier).

Quant à la procédure, on peut imaginer que la disposition constitutionnelle ordonne ainsi la marche à suivre, en dépassant allègrement les catégories traditionnelles:

- Le Conseil fédéral présente tous les deux ans à l'Assemblée fédérale un paquet financier global faisant l'objet d'un seul arrêté susceptible de modifier aussi bien la Constitution que les lois et arrêtés de l'Assemblée fédérale (y compris le budget) voire les ordonnances du Conseil fédéral.

- Les Chambres doivent se déterminer dans un délai fixé par la disposition constitutionnelle, faute de quoi le projet du Conseil fédéral entre en force; elles peuvent l'amender, mais seulement dans le respect de l'objectif financier vérifié par une instance extérieure dont la désignation doit être prévue par la disposition constitutionnelle; une ou plusieurs minorités qualifiées du parlement doivent pouvoir proposer des alternatives sous la même condition.

- Ces différents arrêtés (sauf cas bien improbable de consensus massif) sont alors soumis au vote du peuple (sans décompte des voix des cantons, mais ils l'auront expressément accepté par le dispositif constitutionnel) pour qu'il sélectionne (en un ou plusieurs tours, sans possibilité de refus général, là aussi conformément au dispositif constitutionnel) celui qui entrera en vigueur.

#### Un champ étendu

Tant le parlement que le peuple voient le champ matériel de leur intervention étendu dans la poursuite de l'objectif général; ils auront en revanche à accepter de ne pas pouvoir se dédire ou se contredire... Si le référendum suspensif, préalable à l'entrée en vigueur, est ainsi mis entre parenthèses, l'initiative populaire offre en revanche la soupape du référendum abrogatoire – vraisemblablement au moment où l'on y verra clair avec des finances fédérales assainies.

Enfin, un tel exercice postule que la période soit mise à profit pour inscrire dans la Constitution quelques principes économique-financiers permanents à respecter une fois l'objectif atteint et les procédures usuelles remises en vigueur – ou modifiées dans les règles de l'art. ■

# A quand la réforme?

*Il ne suffit pas d'instaurer des HES. Encore faut-il qu'au stade précédant la maturité professionnelle, la formation s'aiguisse enfin. L'apprentissage est malade: chacun y va de ses remèdes: syndicats, écoles professionnelles, patrons. Un groupe de travail de l'Ofiamt soumettra ce printemps un projet à la consultation.*

## RÉFÉRENCE

*La formation professionnelle en question*, Jean-Pierre Boillat, Documentation USS, février 1996.

(vb) Il aura fallu attendre que l'apprentissage soit nettement en perte de vitesse dans les filières du système de formation suisse pour se rendre compte du problème. On a trop longtemps considéré le mode dual «à la Suisse» comme le meilleur. Il est temps de reconsidérer la chose. On le sait (voir DP 1230, L'apprentissage mal aimé), si le nombre d'élèves et d'étudiants augmente dans toutes les filières, la formation professionnelle a connu en dix ans une chute vertigineuse, passant de 240 500 apprentis à 188 900, alors que les écoles du secondaire II exercent une attraction accrue, tout comme le degré tertiaire non universitaire. Les écoles préparant à la maturité ont enregistré une augmentation d'effectifs de +1,9, les écoles de degré diplôme de +13,3, les écoles normales de +3,4, le tertiaire non universitaire de +3,7%. (Source OFS, août 94).

Une pétition des jeunes de l'USS soulignait en février 93 l'archaïsme du système d'apprentissage et proposait plusieurs axes de réforme: une large formation de base, un regroupement des professions voisines, l'instauration de troncs communs, un accent sur la formation continue avec un congé payé de formation, un salaire minimum progressif et 7 semaines de vacances par année. Deux commissions parlementaires se penchaient sur les propositions et, pour sa part, le Département fédéral de l'économie publique se montrait réticent quant au salaire minimum et aux vacances élargies. On en reparlera ce printemps.

## Ouvrir l'éventail du savoir

Dans son analyse de la situation, l'USS impute la désaffection de l'apprentissage aux grandes entreprises, qui après avoir longtemps «construit une partie de leur image sur la formation, la considèrent aujourd'hui uniquement comme un coût», et les PME, plus que jamais tentées de former une main-d'œuvre bon marché.

Quant aux écoles professionnelles, elles doivent élargir le cadre théorique utilitaire pour dispenser une réelle culture générale, qui fait complètement défaut aujourd'hui. C'est chez les apprentis ayant leur CFC en poche, parvenus en cursus de maturité professionnelle, que cette lacune apparaît au grand jour, obligeant les écoles professionnelles en charge de cette matu spécifique à mettre sur pied des cours d'appoint. La culture générale et

scientifique est inexistante dans les apprentissages, ont déploré unanimement les étudiants de la toute première volée de la matu professionnelle vaudoise, au début de l'été 94. Pour y parvenir, l'USS préconise de modifier l'ordonnance sur la formation professionnelle et d'élever le nombre de jours de cours dits théoriques par semaine (2), jugé trop limité. Il s'agira de trouver des enseignants particulièrement motivés à transmettre un savoir point trop livresque à des jeunes souvent rétifs au scolaire.

Parmi les autres réformes proposées par l'USS, citons le stage dans d'autres entreprises, avant la préparation du CFC, l'allongement des apprentissages de 2 ans à 3 ans, la réduction de ceux qui s'étalent sur 4 ans à 3 ans et, sur le plan qualitatif, davantage de formation théorique, pour pouvoir raccrocher d'autres filières, même académiques.

Pour contribuer à améliorer le niveau de la formation en entreprise, l'USS propose que la formation des apprentis soit soutenue financièrement par toutes les entreprises de la branche, y compris celles qui renoncent à former des apprentis.

## Et les filles?

Sur le plan de la polyvalence, une année de perfectionnement professionnel après l'apprentissage, avant l'âge de 30 ans, sanctionnée par un diplôme, donnerait aux jeunes plus de souplesse (on sait qu'une personne sur deux n'exerce plus la profession apprise, avant 35 ans). Enfin, l'USS s'inquiète pour les filles. Sociologiquement intimidées par les professions techniques, majoritairement présentes dans les métiers non OFIAMT (santé, socio-pédagogie, arts) il ne faudrait pas qu'elles ratent le train des HES, pour l'instant parti sur les rails des secteurs «masculins»: technique, économie, management.

Du côté patronal, l'Association suisse des machines a présenté un projet qu'on peut critiquer pour sa finalité productiviste: «améliorer l'efficacité du système de production».

Il sera difficile de départager les tenants d'une formation étroitement utilitaire et ceux d'un apprentissage avec «culture générale et scientifique» (faute d'une terminologie plus nouvelle), débouchant sur davantage de choix ultérieurs. Si l'on veut des apprentis «créatifs», comme le souhaite la Conférence des directeurs d'écoles professionnelles et des métiers, la deuxième voie est celle à suivre. ■

## EN COULISSES

La traduction est un art difficile, qui prend toujours plus de temps que prévu. Attendue d'abord pour février, la version française du *Livre blanc* de MM. de Pury et consorts, paru à Zurich le 13 décembre dernier, jour de l'élection du Conseil fédéral, ne devrait finalement sortir que pour le Salon du Livre, le 1<sup>er</sup> mai prochain... en même temps qu'une réplique de divers auteurs romands.

La bourse électronique sera la merveille des merveilles. Après des années de développement et 120 millions d'investissements pour la centrale (plus de 450 millions au moins dans les banques), la mise en service de la BES pour les actions suisses, régulièrement reportée depuis plus de deux ans, n'aura finalement pas lieu avant l'hiver prochain, à moins que cela soit plus tard encore. Les actuels responsables du projet n'en mènent pas large, les banquiers ne mettent plus de politesse dans leur colère, les étrangers rigolent (sauf les spécialistes néerlandais et israéliens appelés au secours) et les clients des banques les aident à amortir quelque 600 millions déjà engloutis (plus d'un million par mois de retard).

La Banque nationale suisse, qui n'a pas ces soucis-là, doit se préoccuper de sa propre survie. Ses actionnaires, convoqués en assemblée générale pour le 19 avril prochain, devront en effet «décider de maintenir la

société conformément à l'article 38, ch. 6, de la Loi sur la BNS». Depuis sa création en 1907, cette S.A. jouit d'un privilège pour l'émission des billets de banque, mais de durée limitée. Sous le régime de la Loi de 1953, actuellement en vigueur, ce monopole est concédé pour vingt ans. Le dernier renouvellement date de 1976.

A cette même assemblée des actionnaires, deux des trois membres de la direction générale prendront leur retraite. Le président Markus Lusser est déjà fort courtisé. On parle de lui pour succéder à l'inamovible Marc Moret, 72 ans, président et administrateur-délégué de Sandoz depuis une dizaine d'années, après en avoir été longtemps le numéro 2. On peut compter sur MM. Lusser et Jean Zwahlen pour mieux choisir leur terrain d'atterrissage que leur ancien collègue Pierre Languetin, administrateur de Paribas, que tout le monde s'étonne de voir à la présidence d'Unexim, filiale suisse d'une jeune banque moscovite installée Genève en octobre dernier.

Une semaine après avoir recruté ciblé (DP 1246 du 22 février), l'administration fédérale offre ses «positions supérieures» dans tous les quotidiens, y compris dans *24 Heures*, qui avait eu le privilège d'annoncer un poste de concierge pour deux ans au Musée national, quand LNQ et le *JdeG* se réservaient les offres directoriales. DP n'est pour rien dans cette «démocratisation». ■

## MÉDIAS

La *Revue suisse*, bimestrielle, paraît en cinq langues, en 20 éditions régionales et avec un tirage total de plus de 310 000 exemplaires. Elle est destinée aux Suisses de l'étranger, c'est pourquoi vous en ignorez l'existence. Les éditions en français, en allemand, en anglais et en espagnol (titres: *Schweizer Revue*, *Revue Suisse*, *Swiss Review*, *Gazzetta svizzera*, *Panorama Suizo*) sont éditées sous formes de cahiers au format A4 alors que la *Gazzetta svizzera*, en italien, est mensuelle et se présente comme un journal. Chaque édition régionale est destinée à un pays où résident beaucoup de Suisses (la France, l'Allemagne) ou à un groupe de pays. Il s'agit d'un insert, avec numérotation à part. Pour la France cette partie s'appelle *Nouvelles locales*, pour le Brésil *Noticias locais*, pour le Canada *Local News*, pour citer trois exemples dont le manteau est en français. Une rédaction formée de quelques journalistes rédige des informations sur notre pays et on y trouve aussi une partie plus officielle. La responsabilité est assumée par le secrétariat des Suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, 3000 Berne 16. Citons quelques sujets traités dans des éditions

récentes: «Tout sur les élections», «La Suisse pendant la guerre», «La Suisse et ses cantons». Feuilletter un exemplaire constitue mieux qu'une bonne leçon d'instruction civique. Mais on y apprend aussi que le Club suisse d'Australie occidentale émet une fois par semaine, le mardi entre 19 et 20 heures, un programme helvétique «Swiss Radio Perth», sur Radio Geba FM 95,3 MHz. Près de 30 000 confédérés ont quitté la Suisse pour l'étranger en 1994. Combien émigreront ces prochaines années? Si l'on veut bien se rappeler que les Suisses de l'étranger sont aussi des électeurs, il est intéressant de savoir un peu mieux comment notre pays s'efforce d'informer ses compatriotes.

Pour la première fois le Bulletin de l'Alliance verte (progressiste) de Berne a publié une partie en français réservée à l'Alliance verte et sociale de la région de Bienne.

Le *Tagblatt der Stadt Zürich* a rappelé les 80 ans de la naissance du Dadaïsme, le 5 février 1916, au Cabaret Voltaire, à la Spiegelgasse 1. Une citation «Dada doute de tout, Dada est tatou, tout est Dada».

L'INVITÉ DE DP

# Rigidité de l'économie suisse?

Pour Jean-Pierre Ghelfi, «entre Beat Kappeler, qui pense qu'il n'y a probablement plus de chance de réforme de fond de l'Etat providence (DP 1240) et Jean-Christian Lambelet qui ajoute que tout n'est pas (encore) perdu (DP 1242), tout en précisant (*Journal de Genève* du 19 janvier) que, désormais, le progrès est à droite et le conservatisme à gauche, les choix de société deviennent singulièrement restreints». Réflexion.

**JEAN-PIERRE GHELFI**  
économiste

Les choix se restreignent? Pour cause: il n'y aurait, en fait, maintenant plus rien à choisir. Il suffirait d'emprunter la seule voie qui s'offre à nous, celle de l'économie libérale. Et il faudrait même le faire vite, sans réserves ni arrière-pensées. Sinon le déclin est programmé. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à méditer les perspectives quasi apocalyptiques du *Livre blanc*. Quelques citations: «la libéralisation et la mondialisation de l'économie progressent à pas de géant: elles ont accru dans des proportions dramatiques l'âpreté de la concurrence internationale»; «la Suisse enregistre une nette péjoration de ses avantages relatifs»; «il faut, en conséquence, changer radicalement de cap».

## Que valent ces affirmations?

● L'internationalisation de l'économie n'est pas nouvelle. Le processus se développe depuis bientôt un demi-siècle (les accords successifs du GATT). A l'heure actuelle, les échanges de marchandises approchent les 5000 milliards de dollars par année, soit en gros un septième du produit intérieur brut mondial. Ce qui fait que six septièmes du PIB mondial restent en dehors des contraintes immédiates de la mondialisation.

● En dépit de la revalorisation du franc (le dollar a perdu environ la moitié de sa valeur au cours des dix dernières années), les exportations de la Suisse ont suivi une courbe ascendante régulière. La perte de compétitivité n'est pas évidente. Depuis 1991 (début de la récession), les exportations ont constamment joué le rôle de principal soutien de la conjoncture.

● L'examen des statistiques européennes montre que, dans le secteur industriel, les coûts du travail en Suisse (salaires directs et charges sociales) sont dans la moyenne européenne, à l'exception du Portugal, de la Grèce et de l'Espagne où ils sont nettement inférieurs. On n'observe pas pour autant un déplacement massif des entreprises européennes, ou suisses, vers ces trois pays. Ce qui permet de penser que le niveau des coûts du travail n'est pas aussi important que le patronat l'affirme.

● Depuis 1990, la hausse des salaires réels a été en moyenne de 0,02% par année. C'est peu dire que les salariés ont adapté leurs revendications au nouveau contexte économique. Ces salaires stagnants ont en plus été amputés par des hausses de cotisations sociales (chômage, maladie) et des majorations de loyer. Il n'est donc pas surprenant que la consommation reste déprimée.

● D'après les indications fournies par la Commission fédérale pour les questions conjoncturelles, dans ses rapports trimestriels, les «coûts unitaires en main-d'oeuvre relatifs, dans une monnaie commune (indice FMI)» (terminologie officielle!) ont plutôt eu tendance à baisser entre 1986 et 1995. Autrement dit, l'amélioration de la productivité du travail et la modération salariale ont pour le moins compensé la réévaluation du franc. Pas trace, ici non plus, de détérioration de la compétitivité. En revanche, ce même calcul des «coûts unitaires» montre, pour la même période, une majoration de plus de 40% dans le cas de l'Allemagne. Les problèmes qui se posent à ce pays sont donc manifestement différents des nôtres.

Dira-t-on que ces observations ne prouvent rien car les craintes émises par le *Livre blanc* concernent moins le présent que l'avenir? Avec un tel raisonnement, on peut tout peindre de la couleur qu'on choisit. Je me souviens, dans les années qui ont suivi l'instauration du système des changes flottants qui avait entraîné une réévaluation importante du franc, que l'industrie d'exportation ne cessait de prévoir sa prochaine agonie. Il n'en a rien été, évidemment.

## Une économie au contraire très flexible

Néanmoins, contrairement à ce qu'il faut bien appeler la propagande néo-libérale sur les soi-disant rigidités de notre économie, on voit que cette dernière est d'ores et déjà dotée d'une très grande flexibilité. Et sa souplesse s'améliorera encore au fur et à mesure que les nouvelles lois sur les cartels et le marché intérieur modifieront les pratiques des entreprises et des individus.

D'ailleurs les observations mentionnées plus haut ne font que corroborer les classements internationaux sur la compétitivité des économies, qui placent généralement la Suisse dans le haut du tableau. Position confirmée par deux nouvelles études. L'une sur les libertés économiques, où la Suisse, parmi 80 pays, se retrouve au 5<sup>e</sup> rang, pratiquement à égalité avec les Etats-Unis (*The Economist* du 13 janvier). L'autre de l'Union de banques suisses (*Neue Zürcher Zeitung* du 1<sup>er</sup> février) qui a tenté de déterminer quelles seront les économies les plus compétitives au cours des prochaines années. Sur les dix premières, sept sont asiatiques et trois européennes, dont la Suisse.

Est-il, enfin, aussi évident qu'on l'écrit désormais, comme si c'était une vérité démontrée,

COURRIER

## Les clichés ont la vie dure<sup>1</sup>

*Un lecteur, pas d'accord avec l'article paru dans DP 1245 (Un pauvre peut cacher un riche), commente la situation fiscale des indépendants, nullement privilégiés à ses yeux.*

Avec votre article «Un pauvre peut cacher un riche», vous perpétuez cette idée éculée que les indépendants profitent de subtilités pour réduire leur revenu imposable et semblent détenir, par là, le monopole de la «magouille» fiscale.

On l'a vu et on le verra encore, les indépendants dont le revenu est insignifiant ou ne semble pas correspondre au train de vie affiché représentent 2 catégories:

1. Les candidats à la faillite (et ils sont légion);
2. Les entrepreneurs qui ont investi et amortissent selon des normes fiscales claires et précises dictées par l'administration fédérale des contributions, immeubles, véhicules et autres biens matériels servant à leur exploitation.

Personne ne pourra d'autre part empêcher quiconque de vivre au-dessus de ses moyens et de s'endetter pour cela, créant ainsi ce paradoxe: revenu fiscal insignifiant et train de vie de nabab. Mais admettons que ces contribuables-là ne sont pas nombreux.

Enfin, les déclarations fiscales des indépendants sont traitées d'une autre manière que celles des autres contribuables. Dans le canton de Fribourg, elles le sont par un Office de révision, qui compare les revenus et chiffres déclarés avec des coefficients expérimentaux, et croyez-moi, en cas de doute ou d'écarts importants, le réviseur peut requérir des moyens de preuves ou, le cas échéant, procéder à une expertise fiscale. Quant aux subsides pour le paiement des primes des caisses-maladies, ils ne sont pas versés automatiquement et une demande doit être déposée. Le canton de Fribourg a également prévu un garde-fou pour éviter les abus, puisque l'article 13 de la loi

<sup>1</sup> Titre de l'auteur de l'article.



qu'une économie efficace est nécessairement inégalitaire? Une étude publiée dans la dernière livraison de la *Revue internationale du travail* (N° 4-5, 1995) ne confirme pas ce point de vue. La comparaison entre des pays à économie corporatiste (Japon, Corée), à économie sociale de marché (Autriche, Norvège, Suède) et à économie libérale conservatrice (États-Unis, Grande-Bretagne) «ne semble pas montrer de lien entre le degré d'inégalité des revenus et les taux d'investissement ou de croissance de la productivité. Si l'on devait en tirer une conclusion, c'est que les pays où la répartition est plus égalitaire semblent avoir de meilleurs résultats au regard des indicateurs macro-économiques». ■

d'application précise: «N'ont pas droit à une réduction des primes les personnes dont le revenu brut ou les actifs bruts excèdent les montants fixés par le Conseil d'Etat».

Il est précisé que «cet article vise les personnes qui ont des revenus ou des actifs bruts élevés. Elles sont présumées disposer de moyens d'existence suffisants pour payer elles-mêmes les primes d'assurance, même si, par effet des déductions fiscales, elles se situeraient en-dessous du revenu déterminant donnant droit à la réduction des cotisations. Le Conseil d'Etat fixe le montant minimal des revenus et des actifs bruts».

Je crois que le montant retenu est de 150 000 francs pour le revenu et un million pour la fortune. Je regrette que vous en soyez encore à douter de l'honnêteté d'une seule catégorie de contribuables. Les indépendants paient aujourd'hui un lourd tribut à la crise, comme les employés d'ailleurs. Mais que faut-il alors penser de la non-imposition des plus-values boursières et encore de l'économie fiscale du 3<sup>e</sup> pilier, qui profitent à une catégorie de contribuables argentés?

Enfin, il est parfois utile de rappeler que la création d'emplois est aujourd'hui indispensable et que diverses formes d'incitations fiscales rendent parfois des entrepreneurs pas très rentables, dans un premier temps, au plan fiscal s'entend. Faut-il en déduire que ce sont de petits malins? J'ai la certitude qu'il faut aussi chercher une réponse à la crise dans la frilosité des individus à se mettre à leur propre compte et devenir ainsi des indépendants. Si vous les taxez, a priori et de manière manichéenne de «petits malins», vous n'allez pas les encourager à se lancer. Non, les petits malins sont partout et il est vraisemblable que les salariés fournissent une belle brochette de surdoués de la magouille fiscale et de l'esbroufe sociale. J'en connais un bout, croyez-moi...

Cordialement, et bravo pour la qualité de votre journal. Michel Niquille, Bulle

### En bref

Exemple d'une publicité pour un établissement public dans un journal paraissant à Zurich; «Pinte Vaudoise, Hôtel Villette, The one with wellknown Fondues!» L'allemand d'aujourd'hui.

Le Conseil des étrangers de Lörrach, près de Bâle, dans le Bade-Wurtemberg, vient d'être élu. Participation aux urnes: 13,9% mais près de 25% pour les Turcs. Composition du Conseil: trois Italiens, deux Turcs, un Croate, un Péruvien et un Suisse.

Zimmerwald se souvient et publie un livre à l'occasion des 700 ans de la localité. Un chapitre est consacré à la Conférence de Zimmerwald en 1915, même si les habitants de ce village n'ont jamais beaucoup apprécié que son nom soit associé à cette étape de l'histoire du bolchevisme, à côté de Lénine et Trotski.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
François Brutsch (fb)  
André Gavillet (ag)  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Forum: Jean-Pierre Ghelfi  
Composition et maquette:  
Valérie Bory,  
Françoise Gavillet  
Secrétariat:  
Murielle Gay-Crosier  
Marciano  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
85 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9

# Paul Ricœur, philosophe et honnête homme

*A 83 ans, Paul Ricœur publie un livre d'entretien. C'est l'occasion, à travers cette conversation maîtrisée, d'aborder l'œuvre riche d'un homme de droiture.*

## RÉFÉRENCE

Paul Ricœur, *La critique et la conviction*, Entretien avec François Azouvi et Marc de Launay, Ed. Calman-Lévy, 1995. A compléter par *Réflexion faite. Autobiographie intellectuelle*, Ed. Esprit, 1995.

(ag) Pas un philosophe contemporain qui ait une connaissance du corpus de la philosophie occidentale comparable à celle de Ricœur! Formé par ses maîtres au post-kantisme et au thomisme, traducteur de Husserl, familier après un long enseignement à Chicago de la philosophie anglo-saxonne, son incomparable culture n'est pas seulement l'effet d'un tempérament studieux et d'un âge avancé. C'est la qualité d'un homme qui lit dans le texte. Ce sérieux, sans effet de manche, l'a mis longtemps en marge du milieu qui, à Paris, faisait les réputations. Osant dire que le roi est nu, il avouait ne rien comprendre aux séminaires de Lacan, théâtralisant du vide. Il laissa entendre qu'il y avait dans l'œuvre de Sartre beaucoup de bavardage. C'était plus que suffisant pour se faire fermer la porte des salons médiatiques.

## Dans le siècle

Paul Ricœur naît en 1913, dans une famille protestante. Cette phrase banale renvoie pourtant à un destin. Il a deux ans quand meurt sa mère puis, sur le front, son père. Orphelin et pupille de la nation, il est élevé par ses grands-parents à Rennes. Il vit sa condition de minoritaire dans un milieu breton très catholique; il cherche à donner un sens à la mort du père, dans cette guerre inutile; il est séduit par le pacifisme; il milite au parti socialiste. En 1940, officier de réserve, il est fait prisonnier. Cinq ans dans un oflag de Poméranie. Il y commence la traduction de *Ideen I* de Husserl. En 1968, alors qu'il fait partie du collège de philosophie de la Sorbonne, il demande à être affecté à Nanterre; de 1969 à 1970 il y affronte la contestation. Il finira par démissionner pour enseigner la philosophie, pendant de longues années, à Chicago. Ajoutons: père de cinq enfants.

Au titre des rencontres, à souligner son amitié pour Pierre Thévenaz, le philosophe protestant, professeur de philosophie à Lausanne, et son admiration pour André Philip, socialiste chrétien, professeur de droit, résistant, ministre du gouvernement provisoire de de Gaulle, animateur du mouvement européen.

## Trois remarques

● L'œuvre de Ricœur est comme un long parcours des problèmes classiques de la philosophie. A l'école réflexive ou phénoménologique, il ajoute des recherches sur la volonté, sur le mal, il relit Freud; puis il

s'oriente vers un approfondissement du sens du texte; l'herméneutique lui ouvre la voie d'une conciliation ou plutôt d'un terrain commun à la philosophie et à la religion. Son originalité est moins dans l'invention d'un nouveau langage et d'un nouveau système que la contrainte vécue d'avoir à tenir compte à chaque fois d'une «dimension» essentielle.

● Enrichissantes ses observations sur l'enseignement américain! Par exemple, sur l'enseignement dédoublé; un professeur invite à son cours un collègue qui intervient pour le compléter ou le critiquer. J'ai vu pratiquer cela ici une seule fois. Ce fut très probant. Ne résistent pas sous l'œil critique ces effets de mandarin auxquels certains se laissent aller devant un public facile.

● Parce qu'il a dû intégrer la mort de son père et l'erreur de son propre pacifisme, Paul Ricœur pose une question essentielle; celle de l'inadéquation du Traité de Versailles. Les sacrifices humains inouïs impliquaient, croyait-on, l'exigence de compensations d'autant plus fortes. Elles ont fait, on le sait, le lit du nazisme. Une des donnes de la construction européenne exigerait une nouvelle lecture, en commun, de la guerre de 1914-1918. ■

## Société inégalitaire

«La démocratie occidentale ne fonctionne plus, parce que la conquête de la règle de majorité contre ce qui avait été autrefois la minorité, c'est-à-dire les aristocrates, se retourne maintenant contre une autre minorité, qui est celle des pauvres. Il y a une classe moyenne suffisamment satisfaite pour que les pauvres soient toujours minoritaires; par conséquent, la démocratie majoritaire ne fonctionne plus comme libérante.» (*Le Monde*, 27.6.87).

## Université américaine

«Ce qui me désolerait peut-être, c'est que, en France, on ne prenne pas le meilleur de la culture américaine, et même on ne le connaît pas. Et pour moi, le meilleur, c'est l'université américaine, pour laquelle j'ai la plus grande admiration. Bien entendu, nous ne pouvons pas l'imiter, nous ne pouvons pas avoir des universités payantes, sur le modèle américain; c'est à nous de retrouver la qualité de cette institution.» (*Le Monde*, 27.6.87).